



FICHE DE POSTE

CHARGE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel » et « participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, une forte démographie, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les pré-requis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités, tant pour les initiatives privées que publiques, mais elles nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative : Maripasoula (délégation territoriale du Maroni - DTM)

Statut : Poste de catégorie B ouvert prioritairement aux 3 fonctions publiques et par défaut aux contractuels de niveau équivalent

Missions :

Sous l'autorité du chef de délégation territoriale du Maroni, encadré(e) par l'adjointe au chef de la délégation territoriale du Maroni/Responsable développement, la.le chargé(e) de développement met en œuvre les actions de développement socio-économique (artisanat, tourisme, agriculture, micro-économie...), de développement culturel et les projets transversaux définis par l'établissement. Elle.il est amené(e) à piloter ou participer, en mode projet, diverses actions et, dans ce cadre, aura des liens fonctionnels avec les chefs de services et les chargés de mission des services développement durable et patrimoines naturels et culturels. Elle.il :

- travaille en lien fonctionnel permanent avec l'adjointe au chef de la délégation territoriale du Maroni/Responsable développement. II/Elle participe, avec les services, à l'élaboration de la stratégie globale de l'établissement en matière de développement local et contribue à sa mise en œuvre ;
- forme et coordonne le travail de l'agent de développement local. II/Elle met en œuvre les projets priorités par la commune dans le cadre de la convention d'application de la charte du PAG, dans son champ de compétences, et est chargé(e) du suivi sur le terrain des actions programmées dans le cadre de la convention d'application de la charte du PAG. II/Elle accompagne la structuration de micro-filières (ex : artisanat, agriculture, tourisme) ;
- organise le soutien aux initiatives locales pour le développement économique, social et culturel. II/Elle apporte notamment un appui technique et administratif aux porteurs de projets (montage et suivi des dossiers en particulier dans le cadre du programme LEADER et du dispositif microprojet, suivi des conventions de partenariat technique et financier, ...) ;
- accompagne la structuration du tissu associatif local dans la définition de projets et activités menées sur le territoire ;

- entretient un lien permanent avec les partenaires locaux impliqués dans le développement durable et culturel (commune, associations, collectivités locales, écoles, etc.).
- participe à la réalisation de diagnostics territoriaux et de diagnostics participatifs pour évaluer les besoins, attentes et capacités des acteurs du territoire (populations, associations, collectivités...);
- pourra être amené(e) à travailler aussi sur les antennes de Papaïchon et/ou du Haut Maroni, ainsi que, de façon ponctuelle et exceptionnelle, sur les autres délégations territoriales du Parc amazonien.

Polyvalent(e) et pragmatique, elle/il est autonome dans la mise en œuvre des actions qui lui sont confiées et apporte un soutien technique au responsable de cellule développement.

Compétences :

Formation supérieure (BAC+2) en développement local, développement rural, gestion de projet, développement culturel ;
 Connaissance dans la création, conduite et gestion de projet ;
 Expérience des processus de développement local et de développement durable ;
 Maîtrise des notions de gestion et suivi des financements issus des fonds structurels européens ;
 Connaissance de gestion et d'animation de réseaux entre autres d'associations ;
 Connaissance du territoire, de ses spécificités culturelles ou de contextes équivalents ;
 La maîtrise de langues locales serait un atout;
 Maîtrise des outils informatiques bureautiques, la maîtrise de logiciels de SIG constitue un avantage ;
 Permis B fortement souhaité ;
 Une expérience réussie sur un poste similaire constitue un avantage.

Capacités :

Sens des responsabilités et de l'organisation ;
 Capacité à travailler en équipe, excellent relationnel;
 Autonomie et rigueur dans le suivi des dossiers et dans l'organisation du travail ;
 Force de mobilisation et d'animation thématique et d'équipe ;
 Aptitude à travailler en site isolé.

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Echéance de recrutement : 10 novembre 2018 au plus tard

Date limite de candidature : 9 octobre 2018

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :
Mr Arnaud ANSELIN – Directeur par intérim du Parc amazonien de Guyane

Et à envoyer par courrier postal ou courriel à :
 Françoise LEMAITRE-ANQUETIL - Responsable des ressources humaines - 1 rue Lederson - 97354
 Rémire Montjoly
recrutements@guyane-parcnational.fr
en-flemaitre-anquetil@guyane-parcnational.fr

Renseignements : gilles.farny@guyane-parcnational.fr

Actualisation : 6 juillet 2018
 Visa du Directeur